

PROJET D'ETABLISSEMENT



LOCAL-JEUNES

LE SKOUATE

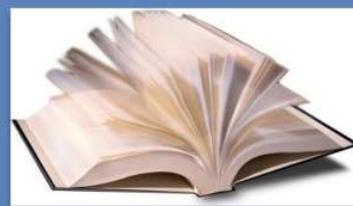
leskouate@scpc.fr

SYNDICAT DE COMMUNES PLAINE DE COURANCE

13 ALLEE DU CHAMP DE FOIRE – 79230 PRAHECQ

Tél. 05 49 26 05 22

SOMMAIRE



PREAMBULE

PAGES 3-4

1- LES OBJECTIFS EDUCATIFS

PAGES 5-7

**2- DESCRIPTIF DU FONCTIONNEMENT
DE L'ACCUEIL**

PAGES 8-11

2.1- LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX
2.2- LES PERIODES DE FONCTIONNEMENT

PAGE 8-10
PAGE 10-11

3- LE PUBLIC

PAGES 12-13

3.1- LES COLLEGIENS

PAGE 12-13

**4- LES MODALITES DE PARTICIPATION
DE L'ACCUEIL**

PAGES 14-16

4.1- LE DOSSIER D'INSCRIPTION ET SON FONCTIONNEMENT
4.2- LES ACTIVITES

PAGES 14-15
PAGES 15-16

5- EVALUATION

PAGES 17-18

ANNEXES

PAGES 19-27

REGLEMENT INTERIEUR
PASSERELLES LYCEE/INTERGENERATIONNEL

PAGES 20-24
PAGES 25-27

PREAMBULE

Le Syndicat de Communes Plaine de Courance s'est engagé dans une politique axée en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Conscient de devoir créer un lieu de vie, de socialisation et d'enrichissement, où le respect de l'adolescent et de son rythme de vie sont prioritaires, le syndicat de communes a souhaité se donner les moyens matériels et humains pour organiser un accueil de qualité.

Ainsi, la mise en place de deux locaux d'accueil au sein de son territoire optimise le service enfance-jeunesse.

Le Syndicat de Communes Plaine de Courance s'engage à adopter un projet d'établissement spécifique à l'accueil qu'elle organise, afin de déterminer les objectifs éducatifs de celui-ci et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Ces objectifs doivent non seulement traduire une réelle volonté éducative, mais aussi tenir compte des besoins inhérents aux adolescents de 11 à 14 ans.

Les orientations décrites ci-après s'inscrivent dans une vision à long terme.

Ce document retrace l'esprit général qui anime l'ensemble des actions mises en œuvre par le service enfance-jeunesse.

Le local-jeunes le « SKOUATE » est un lieu d'accueil pour les jeunes âgés de 11 à 14 ans qui fait l'objet d'une déclaration à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations N° 079ORG0310

Il est géré par le syndicat de communes Plaine de Courance



FICHE SIGNALITIQUE

Nom de l'accueil de loisirs :

Le Skouate

Coordonnées du référent de l'Accueil de Loisirs :

M Sébastien BELY : 07 83 78 50 77

✉ leskouate@scpc.fr

Adresse :

Maison Pour Tous, 20 rue de l'église

79360 Granzay-Gript

☎ 05 49 09 16 26

Adresse du siège social :

Syndicat de Communes Plaine de Courance

13 Allée du champ de foire

79230 Prahecq

☎ 05 49 06 05 22

1

OBJECTIFS EDUCATIFS



L'équipe d'animation participe à la co-éducation de l'adolescent avec la famille et l'école. Ceci au travers de relations constructives et conviviales.

Objectifs Généraux :

Amener le jeune vers une citoyenneté active et participative (pour qu'il puisse agir et se développer avec la société qui l'entoure).

Objectifs spécifiques :

Développer des actions en tenant compte des besoins et attentes des jeunes et des parents.

Comment :

- En les accompagnant dans des projets de leurs choix de façon individuels et/ou collectifs.
- Organiser des groupes de travail pour monter les projets (réflexion sur les différentes étapes à prévoir, les moyens...).
- En mettant en place des animations favorisant la parole, et les échanges entre tous les jeunes pour qu'ils puissent exprimer leurs idées, leurs envies à l'aide de différentes méthodes (« briefing », « tour de table », boîtes à idées, débat ...).

Objectifs spécifiques :

Favoriser la participation de tous les acteurs (jeunes, parents, adultes et les partenaires éducatifs) aux projets initiés par les jeunes.

Comment :

- En organisant des rencontres et des activités intergénérationnelles prenant en compte les idées et les attentes des familles, des habitants, des partenaires...
- En échangeant et en les informant sur les différents projets de façon régulière.

Objectifs Généraux :



Permettre aux jeunes d'évoluer dans l'espace jeune au rythme de leurs envies

Comment :

- En leur proposant simplement un panel d'activité libre
- En leur donnant la possibilité de ne rien faire à part être ensemble

Objectifs Généraux :

Favoriser la tolérance et la reconnaissance de la diversité culturelle

Objectifs spécifiques :

Favoriser la mixité sous toutes ses formes (sociale, culturelle, des sexes, des âges)

Comment :

- En rendant accessible l'espace à tous les jeunes (valide, handicapé, toutes origines) et en leur donnant la possibilité de s'impliquer, dans les projets, sorties et animations.
- En mettant en places un service de ramassage à proximité de leur domicile.
- En organisant des activités diversifiées et à moindre coût.

Objectifs spécifiques :

Multiplier les échanges intergénérationnels et les partages de savoirs

Comment :

- En développant des actions solidaires et humanitaires, intergénérationnelles, que le but soit local, national ou international
- En organisant des rencontres thématiques intergénérationnelles (échanges, jeux...)

Objectifs spécifiques :

Découvrir d'autres cultures, d'autres modes de vie (pour comprendre la diversité du monde et sa richesse).

Comment :

- En favorisant la participation citoyenne en associant les habitants (enfants, jeunes, parents, adultes) les partenaires éducatifs, les associations, dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de projets.
- En organisant des projets citoyens, des sorties, des séjours, permettant de découvrir la faune, la flore, la culture... d'autres régions, d'autres environnements, et territoires, mais aussi le leur.

Objectifs spécifiques :

Permettre aux jeunes de se cultiver et de s'épanouir à travers des actions artistiques, culturelles, sportives

Comment :

- En organisant des rencontres avec différents intervenants (artistes, guide naturaliste ...).
- En mettant en place des événements à caractère artistique, culturel et sportif (festival, concert, émissions radio, etc.).
- En proposant des animations sportives, culturelles, artistiques, des stages, des sorties...

2 | DESCRIPTIF DU FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL



- L'accueil de loisirs « **Le Skouate** » est un accueil de loisirs déclaré (ALSH). Cependant nos actions s'inscrivent également dans des actions collectives construites avec les jeunes, et non pas dans une recherche de planning d'activités « consommables ». C'est pourquoi l'accueil des jeunes doit également se faire dans le cadre de projets. Chaque projet initié par les jeunes est inscrit dans une démarche évolutive quant aux connaissances apportées aux jeunes.

➔ 2-1 LES LOCAUX MIS A DISPOSITION

Ils répondent aux conditions techniques d'hygiène et de sécurité requises, notamment par les règles de sécurité contre les risques d'incendie dans les établissements recevant du public, par les règles générales de construction et par le règlement départemental en vigueur.

- Hygiène et entretien des locaux :

La commune assure l'entretien des locaux, du mobilier, des jeux. Les produits d'entretien sont conservés dans des placards spécifiques non accessibles aux adolescents.

- Procédures d'urgence – sécurité incendie – premiers secours :

Un registre mentionnant les soins donnés aux enfants est tenu à jour par le responsable de l'accueil. L'équipe dispose d'une trousse de premiers secours mise à jour aux normes de la PMI dont elle vérifie l'approvisionnement et les dates de péremption des produits.

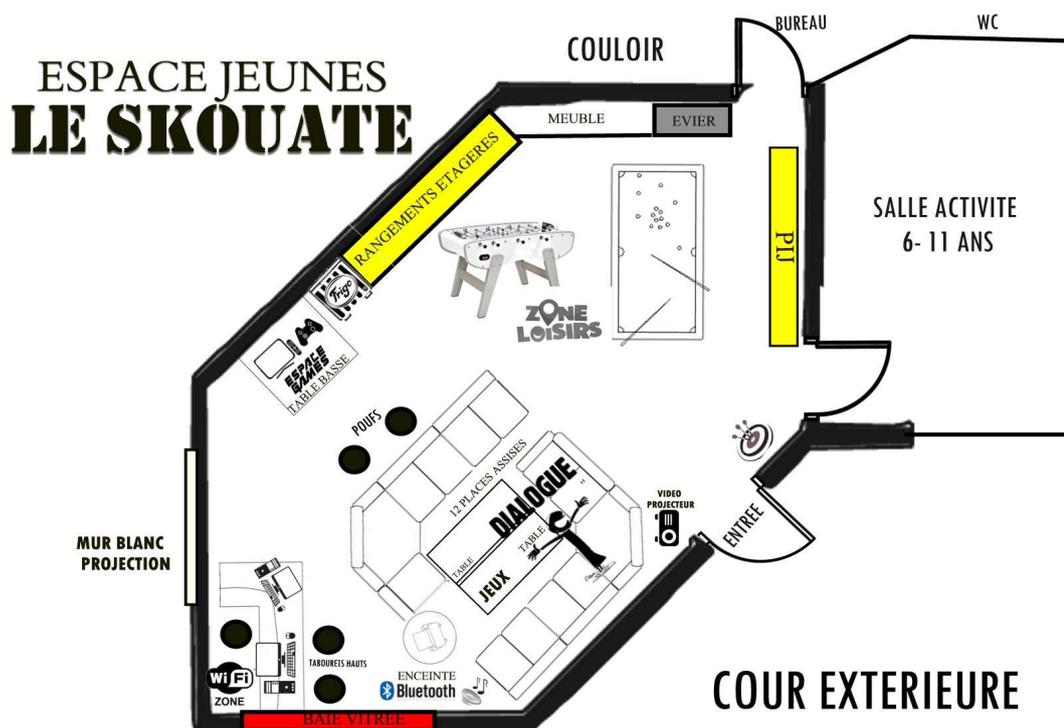
- Le responsable est tenu d'informer, sans délai, le Syndicat de Communes Plaine de Courance de tout accident grave ainsi que de toute situation présentant ou ayant présenté des risques graves pour la santé et la sécurité des enfants.

Il informe également, sans délai, de tout accident ou maladie les représentants légaux de l'adolescent concerné.

- L'équipe d'animation dispose d'un téléphone permettant d'alerter rapidement les secours et organismes susceptibles d'intervenir en cas d'urgence ; un affichage permanent des procédures d'urgences et des coordonnées téléphoniques des organismes à prévenir est installé dans chaque lieu d'accueil.

➔ INTERIEUR

Les jeunes sont accueillis dans la Maison pour tous de Granzay-Gript comportant des salles d'activités et un équipement adapté aux besoins des adolescents. Une convention relative à la mise à disposition de locaux et d'équipements communaux est signée entre la commune et le de Syndicat de Communes Plaine de Courance. Les salles utilisées sont toutes habilitées à recevoir du public. Cette habilitation est établie par une commission de sécurité des locaux. L'avis favorable inscrit dans un procès-verbal est obligatoire pour déclarer l'accueil de loisirs auprès de la direction départementale de la cohésion sociale.





EXTERIEUR

Différents espaces sont mis à disposition des adhérents : stades municipaux, city Park, salle polyvalente, salle socio-culturelle, skate-park, gymnase, base de loisirs etc.

Un temps de rencontre sera mis en place au sein du collège Albert Camus de Frontenay Rohan Rohan, deux fois par semaine. Celui-ci permettra à l'animateur du service jeunesse d'accueillir les jeunes durant la pause méridienne pour les regrouper autour d'activités et permettre ainsi de faire naître des relations de confiance, permettant l'écriture et le montage de projets ainsi que de mieux faire connaître les espaces ados intercommunaux.



2-2 LES PERIODES DE FONCTIONNEMENT



SEMAINES SCOLAIRES

Durant la période scolaire le local est ouvert de 13h30 à 18h00

Le planning d'ouverture peut être modifié ponctuellement en fonction du planning établi avec les jeunes (soirées, sorties à la journée...)



SEMAINES VACANCES

Le local est ouvert selon les périodes suivantes :

- Les vacances d'Hiver 2 semaines.
- Les vacances de Pâques, 2 semaines.
- Pendant les vacances d'été, soit 5 semaines. Juillet + 1ere semaine d'aout.
- Pendant les vacances de la Toussaint, 2 semaines.
- L'accueil est fermé pendant les vacances de Noël.
-

Horaires d'ouvertures :

Avec repas : 12h00 à 18h00.

Sans repas : 13h30-18h00.

Le repas est facturé aux familles à prix coutant.



Un transport est organisé dans les communes sur demande à partir de 11h30 le matin (ramassage) et 18h00 le soir (dépose). Celui-ci à lieu en général sur les différentes places de mairies.

3

LE PUBLIC



LES COLLEGIENS / 11-14ANS

La « préadolescence ».

De grands bouleversements surviennent avec le début de la puberté et l'affirmation des différences (corps déjà développé, comparaison avec autrui etc.).

➤ Le développement du jeune sur le plan physique et intellectuel

De grandes différences commencent à apparaître sur le corps du préadolescent engendrant des questionnements dans l'esprit du jeune.

Chez les filles la phase pré-pubère (parfois avant les 11 ans), engendre l'apparition du corps féminin (seins, poils pubiens, élargissement du bassin, modification du visage, allongement du nez, développement des organes génitaux, apparition des premières règles, et premiers boutons de puberté...). Ces changements corporels inévitables véhiculent chez la jeune fille des besoins particuliers. Entre autre celui d'être informé, rassuré et accompagné dans cette période assez délicate à cet âge-là.

Chez les garçons la phase pré pubère est plus tardive. Cependant elle n'en est pas moins pour autant une source de questionnements et de changements identitaires. Au contraire les changements physiques chez le jeune préado pourraient se définir en ces quelques points (mue de la voix, transformation du visage, augmentation de la cage thoracique, du volume des testicules et du pénis, pilosité qui commence à se prononcer, notamment sous les aisselles et le visage). Ces mutations physiques entraînent aussi chez le jeune garçon, un besoin d'accompagnement dans cette phase. La prévention est nécessaire, autant que l'appui d'un référent. L'image du père, l'autorité masculine commence à être remise en question. La jeune face à ces nouvelles hormones tente lui aussi de s'identifier en tant

qu'homme. D'où ces changements et ces différences entre les filles et les garçons. Ainsi le jeune garçon a particulièrement besoin d'aide et d'accompagnement de l'adulte pour se construire une personnalité respectueuse à l'égard des autres jeunes, notamment les jeunes filles.

Sur le plan physique, les préadolescents ont un besoin de se dépasser, et de se défouler d'où le rôle de l'animateur de concevoir des activités adaptées.

➤ Le développement psycho-affectif

Les manifestations de la puberté entraînent une perte de repères pour le jeune. Ces manifestations entraînent un bouleversement psychologique. Les premiers sauts d'humeur, les premières facettes du narcissisme entraînant incontestablement la taquinerie des garçons envers les filles. Ces comportements taquins, provocants, sont souvent un moyen pour ces jeunes de masquer leur gêne et leur besoin d'être rassuré quant à ces changements qui s'opèrent. Pendant cette période le jeune commence à se questionner, il est en quête d'identité personnelle. Celui-ci va commencer à se détacher de ses parents tout en cherchant à tester leur amour. Cette période est assez difficile de part et d'autre (limite entre l'enfant, besoin de petit câlins affectueux, et le préado, besoin de reconnaissance de la part de ses parents quant à sa maturité). Cette limite si délicate engendre autant chez les parents que chez les jeunes, le besoin d'être accompagné et soutenu. La revendication de libertés et sortie de l'enfance sont souvent source de conflits au sein du foyer.

➤ Sur le plan social

Le rôle de l'amitié prend toute sa forme à cet âge-là. Elle devient même exclusive généralement avec quelqu'un du même âge et du même sexe. L'ami devient un confident avec lequel on peut se confier, être intimes. L'amitié permet aux jeunes adolescents de répondre à son besoin d'identification. Elle permet de pouvoir se sentir accompagné, épaulé, écouté et bien entendu d'être compris. Ce qui reste finalement la problématique principale chez ces jeunes en post crise, la sensation de ne pas être compris. Les premiers émois amoureux, aussi commencent à apparaître dans la vie des préados. Concept entraînant une foule de sentiments et émotions encore mal ou peu connus par ces jeunes.

4

LES MODALITES DE PARTICIPATION DE L'ACCUEIL



4-1 LE DOSSIER D'INSCRIPTION ET SON FONCTIONNEMENT

➤ Le dossier d'inscription

- La participation des jeunes aux activités, nécessite un dossier d'inscription. Celui-ci comprend :
- Une fiche de renseignement avec les coordonnées des parents et du jeune
- Une fiche sanitaire de liaison dûment remplie par les parents accompagnée de la copie des vaccins obligatoires
- Un règlement intérieur signé par les parents et le jeune.
- Une attestation d'aptitude aquatique et nautique signé par un professionnel (BEESAN, BNSSA, etc) pourra demandée aux familles.
- Un certificat médical pourra être demandé pour certaines activités sportives spécifiques.

➤ Le fonctionnement

Dans le règlement intérieur, il est stipulé que la responsabilité de l'organisateur s'arrête quand l'horaire effectif de l'activité est atteint. En effet les jeunes sont souvent autonomes, arrivent et partent seuls après les activités, c'est pourquoi la responsabilité de l'équipe éducative s'arrête quand l'activité est terminée.

Le fonctionnement de l'espace jeunes est un espace où le jeune adolescent peut s'informer, s'épanouir en s'investissant dans des projets individuels et collectifs. Pour cela nous avons mis en place un fonctionnement plus « souple » que dans un accueil traditionnel. Lors de la première participation du jeune, si celle-ci ne demande aucun transport en minibus, le dossier d'inscription n'est pas demandé tout de suite. Celui-ci devra être rendu quand le jeune a décidé de s'impliquer dans le fonctionnement. Toutefois, les coordonnées des

parents sont demandées pour prévenir d'une urgence.

4-2 LES ACTIVITES

➤ L'accueil libre :

Afin de répondre aux besoins des adolescents de se retrouver entre pairs ou simplement le besoin de se confier et d'être écouté, des accueils libres sont mis en place dans la mesure du possible à toutes les vacances scolaires. Souvent de ces accueils libres naissent d'autres idées venant des jeunes, et l'animateur se doit de recueillir celle-ci afin de l'exposer à d'autres et monter éventuellement un projet collectif. Aussi ces accueils sont mis en place afin de faire le relais entre d'autres structures en faveur des jeunes, comme l'Agora ou l'Ireps par exemple. Ces moments servent à ce que le jeune puisse s'épanouir dans une démarche de projets collectif ou individuel, et continuer à s'investir dans la société en se sentant accompagné.

➤ Les activités spécifiques :

Généralement celles-ci ont un caractère sportif ou technique nécessitant l'accompagnement d'une personne qualifiée (Brevet d'état). Le cadre réglementaire, stipule que toutes activités physiques ou présentant des risques particuliers doivent être encadrés par un diplômé d'état. Pour cette raison les coordonnées, diplôme, carte professionnelle, numéro de Siret et assurance sont demandés au prestataire avant toute intervention.

➤ Les journées en partenariat avec d'autres structures : Le principe est de permettre aux jeunes de différentes communes de se rencontrer, et de faire ensemble dans le cadre d'une journée d'animation à caractère sportif, préventif, culturel ou artistique.

➤ Les mini camps ou les séjours : Dans le cadre des découvertes du territoire ou d'autres environnements, l'accueil de loisirs peut mettre en place selon la demande des mini-camps, des séjours. Outre le fait que ces accueils avec hébergements

permettent l'enrichissement personnel et collectif des jeunes en développant leur autonomie, ils peuvent aussi être un bon intermédiaire pour les jeunes qui n'ont jamais dormi à l'extérieur de leur domicile.

➤ Les projets annuels : Grâce à des outils (boîtes à idées, échange verbal entre animateur et jeune...), l'animateur recueille les idées et envies des jeunes. Les projets peuvent s'étaler sur plusieurs séances, et ont une finalité précise. C'est pourquoi les jeunes et l'animateur construisent ensemble un échéancier afin de faire évoluer les projets et le jeune (savoir acquérir... évolution connaissances, savoir être et savoir-faire etc.)

5 EVALUATION



L'évaluation permet de laisser une trace des actions passées et ainsi améliorer et adapter les actions futures. Pour se faire les actions de l'accueil de loisirs se découpent en trois temps :

<p>Avant</p>	<p>- Toutes les actions et projets naissent d'observations et de questionnement mené auprès des jeunes. La mise en place d'outils tels que des boîtes à idées ou des temps d'échanges sont privilégiés pour connaître les attentes et besoins des jeunes.</p> <p>- Aussi si une action est lancée, nous nous basons sur l'évaluation de l'action passée pour quantifier le choix et nombres d'ateliers/regroupement nécessaires.</p>
<p>Pendant</p>	<p>- Une réadaptation et une régulation doivent être mises en place si besoin pendant l'activité.</p> <p>- L'animateur se doit de vérifier et d'évaluer continuellement l'ambiance de l'activité grâce à l'observation qu'il porte sur les jeunes (voir l'entente entre tous ...)</p>
<p>Après</p>	<p>- D'une manière quantitative, la fréquentation de jeunes inscrit est significative. Si le nombre de jeunes s'accroît ou reste le même, s'il diminue etc., ceci signifie qu'une réadaptation des actions doit être mise en place (être force de propositions pour des activités nouvelles, redonner une dynamique au groupe etc.)</p> <p>- À chaque fin de séances, un compte rendu est fait par les animateurs. Ce bilan est fait avec les jeunes par la mise en place de temps de paroles partagés. L'animateur relèvera sur la fiche du déroulement de l'activité, les sentiments et retours exprimés par les jeunes.</p> <p>- Les retours et remontées des familles sont pour nous, un moyen d'évaluer et de réadapter nos actions selon leur demande, désir et ressenti.</p> <p>- Il en est de même pour les différents acteurs, partenaires, et intervenants.</p> <p>- Objectifs prévisionnels atteints ou non selon les fiches d'activités.</p>

Les différents facteurs et indicateurs d'évaluation :

Questionnaires ; bilan journalier ; remontée du public, des familles, des partenaires, des intervenants ; observation des jeunes et des groupes collectifs, taux d'inscrits (anciens et nouveaux jeunes)

ANNEXES

REGLEMENT INTERIEUR

LOCAL JEUNES ANNEE 2020

Le Local Jeunes est ouvert, sous forme d'accueil de loisirs sans hébergement, à tous les jeunes collégiens âgés de **11 à 14 ans** s'étant acquittés de leur cotisation.

Le Local Jeunes est un lieu de rencontres, d'échanges, d'informations et d'expressions favorisant l'émergence de projets et la création culturelle. L'accès doit se faire sans discrimination. Toute cohabitation doit se faire dans le respect de l'autre et la tolérance. Il est régi par un règlement intérieur se garantissant contre toutes formes de violence psychologique, physique ou morale.

C'est dans cet état d'esprit que le projet de vie du local est mis en place. Le fonctionnement du Local doit s'organiser pour les jeunes et par les jeunes, dans le respect des règles établies, sous l'autorité du Syndicat de communes Plaine de Courance et des animateurs.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de vie à l'intérieur et aux abords du local.

Article 1 : Objet.

Le Local Jeunes définit un projet qui conjugue l'intégration des jeunes dans l'espace intercommunal.

Le Local Jeunes a pour but :

- D'intégrer les jeunes dans l'organisation de leurs loisirs
- De permettre aux jeunes d'être acteurs dans l'animation de la vie locale, culturelle et sportive de l'intercommunalité.
- De créer les liens entre les jeunes et les partenaires sociaux
- De revaloriser l'image des jeunes
- De centraliser les demandes des jeunes
- De faciliter l'accès des jeunes à l'information
- De répondre aux difficultés des jeunes
- De faciliter l'intégration des jeunes dans la vie intercommunale
- De favoriser la médiation et la reconnaissance entre les générations

Article 2 : Les adhésions et modalités financières

Le Local Jeunes est un lieu ouvert *à tous les jeunes collégiens* de 11 à 14 ans.

- Aucune ségrégation, quelle qu'elle soit, n'est admise au sein du local : ségrégation de couleur, de peau, de niveau d'étude, d'appartenance à un groupe, d'appartenance à une catégorie sociale, etc...

☞ Adhésion Annuelle

Une adhésion pour un an est demandée à chaque utilisateur. Celle-ci permet l'utilisation du matériel mis à disposition, ainsi que la participation à différentes activités.

5 € pour les habitants sur le territoire du Syndicat de Communes Plaine de Courance

10 € pour les hors territoire

- L'adhésion ne sera prise en compte qu'une fois la cotisation effectuée et le présent règlement signé.
- Le prix de l'adhésion peut être revu chaque année par le Syndicat de communes Plaine de Courance.
- Les organisateurs de l'accueil, comme l'exploitant des locaux où cet accueil se déroule, a souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile, ainsi que celles de leurs préposés et des participants aux activités qu'ils proposent. Les assurés sont tiers entre eux. Contrat d'assurance : SMACL / N°

Concernant le règlement de l'adhésion ainsi que des repas et sorties, une facture sera adressée à la fin de chaque période de vacances aux familles.

☞ Activités et sorties

Une autorisation parentale pourra être demandée pour des sorties spécifiques.

Coût des sorties:

50 % du cout de la sortie pour les habitants du territoire du Syndicat de Communes Plaine de Courance

100 % pour les hors territoire

☞ Déjeuner

Les adhérents ont la possibilité de déjeuner durant les vacances et le mercredi au restaurant municipal avec les animateurs. L'inscription est obligatoire. Le nombre de places étant limité, il est nécessaire de communiquer une prévision sur les vacances et/ou les mercredis. Prix du repas : 3 €.

Article 3 : Les horaires d'ouvertures.

Des horaires d'ouvertures du Local Jeunes sont définis. Ceux-ci peuvent être modifiés exceptionnellement en fonction des habitudes de fréquentation des utilisateurs, des contraintes de fonctionnement, ou à la demande des adhérents (avec la validation des élus).

Horaires pendant la période scolaire :

12h00-18h00 avec repas

13h30-18h00 sans repas

Horaires pendant les vacances scolaires :

12h00-18h00 avec repas

13h30-18h00 sans repas

- Chaque personne doit respecter les horaires définis.

Article 4 : Les espaces disponibles.

L'Espace Jeunes a une surface totale de 90 mètres carrés. L'accès s'effectue par une entrée indépendante du centre de loisirs.

La structure est composée :

D'une salle d'activité, d'une kitchenette, un bloc sanitaire.

Différents espaces sont mis à disposition des adhérents : stade municipaux, City-Park, salle polyvalente, salle socio-culturelle, Skate-Park, gymnase, base de loisirs etc. Ceux-ci ne doivent pas faire l'objet de dégradations.

Différents affichages sont effectués en des endroits définis.

- Ceux-ci ne doivent pas faire l'objet de dégradations.

Article 5 : Le matériel.

Du matériel (baby, billard, jeu de fléchettes, tables, fauteuils, télé; enceinte, etc) est mis à disposition des adhérents sans contrepartie financière.

- Celui-ci ne doit pas faire l'objet de dégradations.

- Le matériel ne doit pas faire l'objet de monopolisation.

Article 6 : Les activités.

Des activités régulières ou ponctuelles pourront être mises en place par l'équipe d'animation ou à la demande des adhérents.

Des moyens de transport peuvent être utilisés tels que le minibus durant les heures d'ouverture du Local Jeunes.

- Une autorisation parentale concernant l'utilisation de ces moyens de transport est demandée aux parents des adhérents mineurs.

Article 7 : La consommation de tabac, d'alcool et de produits stupéfiants

La loi N° 91-32 du 10 janvier 91 (loi Evin) interdit la consommation de cigarette dans les lieux publics.

La cigarette est interdite dans le local, les différentes salles mises à disposition, et aux alentours du local.

L'arrêté municipal du 24 avril 2001 interdit la consommation d'alcool sur le site du Local Jeunes.

L'alcool est interdit dans les locaux mis à disposition, ainsi qu'aux alentours du local.

L'article L 628 du code pénal interdit toute consommation de produits stupéfiants.

Tout produit stupéfiant est donc interdit dans les locaux, ainsi qu'aux alentours de la structure.

Article 8 : Les sanctions.

En fonction des actes de non-respect des règles de vie du Local Jeunes, les sanctions seront décidées après concertation avec les élus, les animateurs et les jeunes.

En cas d'enfreinte à l'article 8 les parents du jeune seront immédiatement prévenus.



Article 10 : Le fonctionnement.

Le projet de vie du Local ne se fera pas sans les jeunes. Ces derniers peuvent être acteurs dans l'animation du Local, pour les sorties, les animations ponctuelles ou permanentes, les séjours, etc...

Article 11 : Les papiers à fournir obligatoirement.

Afin d'adhérer au Local Jeune, les parents devront fournir

- ◆ La fiche sanitaire dûment remplie ainsi que la copie des vaccins
- ◆ La fiche de renseignement
- ◆ Un bulletin d'inscription prévisionnel par période

Fait le

à

Signatures (précédées de la mention "lu et approuvé")

L'adhérent,

Les parents ,

AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e), Mme-Melle-Mr (NOM-Prénom)

atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du Local Jeunes et autorise mon enfant (NOM-Prénom)

à adhérer au local jeunes

à participer à toutes les activités organisées par le Local Jeunes
sauf :

à utiliser tous moyens de transport proposés par le local jeunes

J'autorise les animateurs à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions médicales) rendues nécessaires par l'état de mon l'enfant.

Oui Non

Adresse :

Date de naissance du jeune :

Numéro de tel. : Domicile :

Mère :

Père :

Jeune :

Adresse Mail :

Fait le à

Signature du tuteur légal :



PASSERELLES

➡ LES LYCEENS

Passerelle vers une gestion communale

L'entrée au lycée – les 15-17 ans – Le cap dit de l'adolescence ».

L'adolescent est en pleine possession de ses moyens physiques. Intellectuellement, son système de pensée est celui de l'adulte, il ne lui manque que l'expérience.

➤ Développement physique et intellectuel

Chez les jeunes filles, cette période est la continuation et la fin de puberté. La pilosité apparaît sous les aisselles. Et dans certains cas les premières ovulations, et le décalage des règles menstruelles.

Chez les garçons, c'est une période d'intenses bouleversements. La croissance en taille se ralentit, le poids augmente, la musculature se développe, l'apparition des poils faciaux et thoraciques ; ainsi que des spermatozoïdes.

Au niveau physique, le besoin de pratiquer un sport se ressent (dépense physique). Le besoin de manger plus se ressent. Ainsi que la fatigue et le besoin de récupération qui s'accroissent.

➤ Le développement psycho-affectif

Le jeune adolescent a besoin d'être reconnu, aimé, compris. Il se cherche, et ses rapports avec les autres se modifient. Les premiers rapports amoureux, et sexuels commencent. Ce besoin de se rassurer, de se plaire, d'avoir de l'estime de soi. Les premières liaisons amoureuses sont vécues intensément, notamment chez les filles. Cependant comme pour

ces relations où l'amour est ressenti de manière dupliqué, les premières ruptures et chagrins d'amour le sont aussi. Une attitude commune aux deux sexes qui diffère par la suite. Les filles continuent à rechercher tendresse et relation durable ; les garçons privilégient sexualité et recherche du plaisir.

➤ Sur le plan social

Ces difficultés que posent l'amour et l'amitié, la relation à l'autre entraînent des réactions différentes : fuite de la relation, enfermement, isolement, tristesse permanente, fuite de la relation vers des buts socialement valorisés (réussite scolaire, sport de compétition, prise de responsabilité, premiers apprentissages professionnels...). La pensée de l'adolescent pendant cette période devient abstraite

. C'est une période de grandes spéculations métaphysiques, scientifiques, philosophiques ou politiques. Socialement, il aime confronter ses idées et opinions à autrui. D'où le besoin de s'affirmer en tant qu' «adulte ». L'adolescent est dans une période où il s'engage parfois pour un idéal, il acquiert une grande ouverture d'esprit et d'écoute intéressée pour certains, blocages et entêtements pour d'autres.



L'INTERGENERATIONNEL

Dans le cadre des projets du service jeunesse et des orientations de celui-ci, nous favorisons les échanges entre les différents publics. En effet arrivé à sa majorité, le jeune cherche encore à s'impliquer dans des actions participatives et citoyennes, ainsi nous favorisons les échanges entre les différentes tranches d'âges accueillis au service jeunesse. Ceci a pour objectif d'accentuer la responsabilisation chez les jeunes et les notions de fraternité et de solidarité. De plus, dans certaines des actions proposées, le jeune adolescent se mêle aux adultes et parfois même au 3^e âge. Le but étant de coopérer, que les jeunes s'impliquent dans la vie de leur territoire, de valoriser et partager des expériences d'engagement des jeunes et des adultes, et ainsi éveiller un peu plus l'envie de « faire ensemble » et unifier notre société. De plus nous avons pu constater lors d'activités citoyennes, que les parents s'impliquaient de plus en plus dans celle-ci. De ce fait nous souhaitons mettre en place des actions intergénérationnelles liant l'implication du jeune mais aussi des adultes qui l'entoure.